

Le Congrès des Sociétés Savantes

TENU A PARIS

du 1^{er} au 5 avril 1902

Le programme du Congrès des Sociétés savantes n'a guère varié depuis un certain nombre d'années, et cependant à chaque session les travaux les plus divers y affluent des quatre coins de la France. Cela s'explique, si l'on veut bien observer qu'aucune question n'est jamais complètement épuisée. En histoire, en archéologie, il reste toujours des découvertes à faire ; les filons inexplorés sont encore beaucoup plus nombreux que ceux sur lesquels ont porté les investigations des érudits et des chercheurs.

L'avantage du Congrès des Sociétés savantes est de mettre en relations des personnes adonnées aux mêmes travaux, dans des contrées très éloignées, et de faciliter ainsi l'échange des idées et le rapprochement des documents. Le Nord fait savoir au Midi que tel mouvement populaire est resté local, que telle habitude s'est généralisée. Le Midi use de réciprocité. Des faits en apparence peu importants projettent souvent sur l'histoire une lumière inattendue, quand ils sont constatés en plusieurs régions à la fois.

Beauvais a été représenté au Congrès par M. l'abbé Hamard, auquel les fouilles de Hermes ont donné une notoriété de bon aloi. L'énumération et la description des antiquités qu'il continue à exhumer intéresse tou-

(1) Lecture faite à la séance du 18 avril 1902.

jours vivement ceux qui étudient l'occupation romaine et nos origines gauloises.

M. Brière, de Noyon, nous a entretenus des *authentiques des Reliques de saint Eloi*. Ces reliques sont conservées dans une châsse dorée, sous le maître-autel de la cathédrale. Après être resté près de deux siècles dans l'abbaye qui portait son nom, le corps de saint Eloi fut, lors de l'invasion des Normands, vers 880, transféré dans un souterrain voisin de la cathédrale, connu sous le nom d'oratoire de Saint-Benoit. De nouvelles translations faites en 1066, 1157, 1254 et 1306 ont donné lieu à des attestations épiscopales où les renseignements abondent. Les bénédictins de Saint-Eloi n'ont-ils pas contesté au xii^e siècle l'authenticité des reliques vénérées à la cathédrale, prétendant que le corps de saint Eloi n'avait jamais quitté leur abbaye ? La question fut agitée pendant trois siècles. Les discussions ne cessèrent qu'en 1469, lorsqu'un arrêt de la cour de Parlement eut reconnu que le Chapitre était bien en possession des véritables reliques.

M. le chanoine Müller revient toujours avec prédilection à ses études d'il y a 30 ans. Il en est d'autant plus fier, qu'il a eu l'honneur de faire connaître au monde savant deux manuscrits de grande importance : l'*Évangélaire* de Noyon ou mieux de Morienval, qui remonte à Charles le Chauve, et l'*Antiphonaire-responsorial* du Mont Renaud qui date du x^e siècle. Une nouvelle étude de l'*Évangélaire* lui a révélé un détail fort curieux qui avait échappé autrefois à sa sagacité.

Il s'agit de sigles ou lettres qui, dans les quatre textes de la Passion, s'appliquant toujours à la narration, au parler du Christ et aux parlers des divers autres personnages, démontreraient qu'au ix^e siècle, dans les églises du Valois, la Passion chantée ou dialoguée prenait déjà les allures d'un drame li-

turgique. Ces lettres sont V, T, S, que M. le chanoine Müller a un instant essayé de traduire par *velociter*, *tarde*, *simulando*, rondement, gravement, par imitation. On y lirait aussi bien, ce semble, *Vociferator*, *Christus*, *Synagoga*, le Narrateur, le Christ, la Synagogue.

Aujourd'hui, les textes portent C, +, S. Chronicon, Christus, Synagoga, ce qui revient au même. Un missel du XII^e siècle venant de Saint-Médard de Soissons, sur lequel M. Marius Sepet a attiré l'attention de M. le chanoine Müller, donne ces autres sigles :

Au dimanche des Rameaux, N. C. R. *Narrator*, *Christus*, *Reliqui*, le narrateur, le Christ, le reste des personnages ;

Au mardi de la semaine sainte, N ou C, I, A, *Narrator* ou *Chronicon*, *Jesus*, *Alii*, le chroniqueur, Jésus, les autres ;

Au mercredi et au vendredi saint C. I. A.

Quoiqu'il en soit, il est intéressant de constater que, dès le IX^e siècle, il était d'usage, au monastère des bénédictines de Morienvall, de répartir le texte de la Passion entre trois ecclésiastiques dont l'un remplissait l'office de narrateur, un autre le rôle du Christ et le troisième représentait les divers autres personnages. Le sigle que nous avons noté comme une *Nau* missel de Saint-Médard se pourrait aussi bien prendre pour une *M* et se traduire par *Massicotus*, un simple clerc revêtu d'une chape et faisant fonction de narrateur.

J'étais inscrit à l'ordre du jour pour un inventaire détaillé des livres liturgiques, imprimés avant le XIII^e siècle, à l'usage des diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis. J'ai passé en revue toutes nos richesses liturgiques, sans dissimuler ce que le malheur des temps et l'incurie des hommes nous ont fait perdre.

Nous possédons encore trois missels de Beauvais antérieurs à l'édition réformée de

1625. Ces missels portent les dates de 1514, 1520 et 1538. Mais des incunables de 1482 et 1499 il ne paraît plus rester que le souvenir. Plus heureux pour les bréviaires, nous avons les incunables de 1482 et 1496, qui avec les éditions de 1506, 1548 et 1554 portent à cinq le nombre des textes romains beauvaisiens imprimés avant la réforme *ad normam concilii Tridentini*, faite en 1618.

Le manuel ou rituel de Beauvais a été édité deux fois au cours du XVI^e siècle, en 1513 et 1544, sans subir d'ailleurs aucune modification.

J'aurais pu également signaler trois *livres d'heures* à l'usage de Beauvais, portant les dates de 1502, 1543 et 1559. Ils sont conservés précieusement dans la bibliothèque de madame le Mareschal à Beauvais. Le 1^{er} a fait la réputation de l'éditeur, Simon Vostre, à qui l'on doit également « *les Heures à l'usage de Noyon* », achevées le 8 août 1496, et celles qui furent mises en vente en 1506; mais tous ces livres d'heures ne renfermaient que des offices en usage dans tous les diocèses. Le nom de Beauvais ou celui de Noyon, imprimé sur le titre, en formait la seule particularité.

On connaît trois missels de Noyon, dont un incunable, imprimés en 1482, 1506 et 1544, et un manuel édité en 1560. Il existe également pour ce diocèse deux bréviaires, le 1^{er} daté de 1515 pour la partie d'été, et de 1525 pour la partie d'hiver, et le second de 1546 en 2 volumes. La réforme du bréviaire se fit à Noyon en 1630; celle du missel et du manuel en 1631.

Senlis n'a qu'un missel publié en 1524. Son bréviaire est de 1522 et son manuel de 1525, avec une réimpression en 1580. La réforme suivant le vœu du concile de Trente n'eut lieu qu'en 1670.

Je n'ai pas été le seul à répondre à cette

question du programme. Trois autres conférenciers étaient inscrits.

M. l'abbé Degert, de la société de Borda à Dax, a présenté un mémoire sur l'*impression de la liturgie gasconne* et signalé notamment deux textes dont personne n'avait jusqu'ici révélé l'existence, savoir le bréviaire de Tarbes imprimé à Toulouse en 1519 et le bréviaire de Lectoure édité vers 1540.

M. l'abbé M. Langlois de Chartres a fait l'histoire du Missel de Chartres de 1482 et y a joint des renseignements de critique inédite concernant la bibliographie liturgique.

M. H. Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims a appelé notre attention sur le missel incunable de Reims de 1491, sur les éditions de ce missel au XVI^e siècle, ainsi que sur les deux manuels ou rituels de Reims de la même époque.

M. Lapeyre, professeur au lycée d'Albi a décrit un manuscrit de l'ancien chapitre d'Albi, intitulé *Antiphonae et Responsoria ecclesiastica*. Ce manuscrit du IX^e siècle peut être mis en parallèle avec les textes similaires de Saint-Corneille de Compiègne, de Noyon et du Mont-Renaud, dont j'ai entrepris l'étude.

M. R. Astier, professeur au lycée de Toulouse, démontre qu'un traité *De corpore et sanguine Christi*, attribué faussement à Gerbert, n'est autre que le traité de Jean Scot Erigène, condamné au concile de Verceil et brûlé en 1059.

M. Maury, instituteur à Engente (Aube), lit un mémoire sur les *Petites Ecoles* de Barsur-Aube, fondées, il y a des siècles, par les chanoines de Saint-Maclou.

M. l'abbé Antoine Favé, de la Société archéologique du Finistère, traite du rôle de l'*écolâtre* dans les écoles de la Bretagne. Ces deux études confirment pleinement celle que j'ai donnée sur le même sujet, en 1887.

M. Jacques Soyer, archiviste du Cher, qui

se propose de publier tous les actes des souverains antérieurs au xv^e siècle, conservés dans les archives confiées à sa garde, présente un recueil complet des lettres royales et des bulles pontificales venant du chartrier de Saint-Satur-sous-Sancerre. Il est superflu d'insister sur l'utilité d'une semblable publication pour l'histoire générale.

M. Guesnon, à qui l'on doit un mémoire fort intéressant pour nous, sur un cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, propriétaire à Angicourt et aux environs, apporte un mémoire aussi soigné sur le cartulaire de l'évêché d'Arras.

Très instructive aussi est la communication de M. Joseph Depoin, de la Société historique du Vexin, sur l'extension des empêchements de consanguinité au moyen-âge. Il reconstitue toute la législation relative à ces empêchements, depuis l'époque romaine jusqu'au concile de Latran, en 1225, et montre par quelle série d'efforts l'épiscopat réussit à faire pénétrer le respect de cette législation dans les mœurs des Francs.

M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, correspondant de notre Société historique de Compiègne, communique divers objets d'orfèvrerie du diocèse de Montauban, deux châsses dont une du xiii^e siècle transformée en ostensorioir au xvi^e siècle, une croix processionnelle venant de Montpezat, puis toute une série de beaux tissus du moyen-âge, dont le plus remarquable est une toile sur laquelle sont brodées diverses scènes représentant la légende d'Alexandre-le-Grand.

Beaucoup d'autres communications, non moins dignes de piquer notre curiosité, seraient à relever, mais à quoi bon recommencer le compte-rendu du *Journal officiel* ?

Laissez-moi, pour finir, vous en citer une page d'un intérêt palpitant pour nous. M. le

chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, s'est imposé la tâche de venger Jeanne d'Arc, la martyre de Rouen, d'une accusation qu'on a essayé de faire peser sur elle. Son mémoire a pour titre : *L'Abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule.*

« Jeanne d'Arc a été l'objet, à Rouen en 1431, d'un triple procès : procès d'enquête (*ex officio*) du 21 février au 25 mars (15 séances) ; procès ordinaire du 26 mars au 24 mai (12 séances) ; procès de recherche, les 28 et 29 mai (2 séances).

« Le 23 mai, l'évêque Pierre Cauchon, de triste mémoire, conclut en la cause et renvoya au lendemain le prononcé de sa sentence. Ce jour-là, 24 mai, la Pucelle fut « preschée » au cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen par Erard, ancien recteur de l'Université de Paris. Il reprocha à la Maison de France d'être bien abusée, pour s'être servie d'une femme « inutile, et pleine de déshonneur ». Jeanne lui répondit que son roi était « le plus noble et sage chrétien qui fût au monde ». Cauchon avait commencé la lecture d'une sentence qui déclarait Jeanne hérétique et l'abandonnait à la justice séculière, quand, influencée en sens divers, autant par peur du feu que par espérance d'être délivrée de la prison anglaise, elle consentit à redire, à la suite de l'huissier, une cédule d'abjuration. La formule insérée dans la version latine du procès de condamnation est-elle bien celle que Jeanne a prononcée ? A l'aide des témoignages nombreux et concordants du procès de réhabilitation, M. le chanoine Ulysse Chevalier établit les points suivants :

1° La formule d'abjuration du procès n'est point, comme longueur et contenu, celle qu'on a lue à la Pucelle et qu'elle a signée :

2° La formule authentique ne constituait

pas une abjuration canonique en matière de foi ;

3° En s'y soumettant, Jeanne contrevenait à ses « voix », mais son acte manqua des conditions essentielles de connaissance et de volonté.

« L'auteur du mémoire a minutieusement examiné l'authenticité de l'enquête posthume, faite par Cauchon, le 7 juin, sur les derniers propos de Jeanne, dans le cachot de sa prison, le 30 mai, avant de se rendre à la place du Vieux-Marché où elle fut brûlée. Les conditions matérielles dans lesquelles elle se présente prévient tout d'abord contre son authenticité. La comparaison des affirmations des témoins invoqués par Cauchon, avec leurs assertions postérieures, permet également de révoquer en doute l'exactitude de la rétractation de la Pucelle, à l'heure de son supplice.»

Ce plaidoyer aurait causé une vive satisfaction à notre regretté Président, M. Sorel, si dévoué à la cause de Jeanne d'Arc. Puisse-t-il, en écartant les derniers nuages, hâter ici-bas la glorification définitive de la sainte héroïne qui désirait tant revoir ses bons amis de Compiègne.

E. MOREL.
